

République de Côte d'Ivoire Union-Discipline-Travail

17^{èME} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL Genève, du 21 Octobre au 01 Novembre 2013

PASSAGE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A L'EPU

GENEVE. LE 25 Octobre 2013

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

Orateur:

Monsieur, le Président,

La Côte d'Ivoire salut la présence de la délégation Centrafricaine conduite par Monsieur Claude LENGA, Ministre des Droits de l'Homme, chargé de la coordination de l'action humanitaire à cette session, en dépit de la situation extrêmement difficile que traverse en ce moment ce pays frère et la félicite pour la présentation de son rapport à l'Examen périodique universel.

La délégation ivoirienne a pris connaissance dudit document avec intérêt et salut la pertinence des informations positives y contenues.

La délégation de Côte d'Ivoire a relevé avec satisfaction, les efforts consentis par les Autorités centrafricaines pour donner suite aux recommandations issues du premier passage de la RCA à l'EPU. Il s'agit notamment, des mesures entreprises par le Gouvernement Centrafricain pour garantir la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels dans le pays, assurer la protection des femmes et des catégories vulnérables contre les violences et les abus.

Il est malheureux que cette dynamique, loin d'être soutenue, ait été interrompue par une brusque rupture de l'ordre constitutionnel, annihilant ainsi les avancées déjà très fragiles entamés par la Centrafrique dans ses efforts de promotion et de protection des droits de l'Homme sur son territoire.

Monsieur le Président,

Nonobstant ces obstacles, l'engagement de la République Centrafricaine à surmonter ces difficultés, est resté intact. En atteste la présence de la délégation centrafricaine à cette session.

Face aux défis de tous ordres auxquels se trouve confrontée le pays du fait de la crise qu'elle traverse, Ma délégation en appelle à l'appui et à l'engagement ferme de la communauté internationale en faveur de la RCA afin de lui permettre de donner droit à ses obligations internationales et à recouvrer la paix et la stabilité.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire recommande aux Autorités Centrafricaines ce qui suit:

- Veiller à un retour rapide de l'ordre constitutionnel à travers l'organisation d'élections libres et transparentes ;
- Renforcer les dispositifs en matière de sécurité sur l'ensemble du territoire,
- Prendre des mesures pour garantir l'indépendance des Institutions nationales.

Je vous remercie